

Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement d'ETAMPES

**Extrait du registre des DELIBERATIONS**

Commune de DOURDAN

**du Conseil Municipal du 7 novembre 2018**

Nomenclature N° : 7

Conseillers en exercice : 33

N°DEL2018093

Présents : 27

Votants : 32

**Objet : Demande de subvention, auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Ile-de-France, en faveur du tourisme culturel pour renforcer la compréhension du musée du château**

Le 7 novembre 2018 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Madame la Maire le 30 octobre 2018, s'est réuni sous la Présidence de Maryvonne BOQUET, au Centre Culturel de Dourdan.

**PRESENTS** : Maryvonne BOQUET, Olivier BOUTON, Catherine AUBERT, Gérard DIAZ, Sylvine HENDELUS, Séverine HULBACH, Thomas KIEFFER, Pierre DUCOLONER, Annie SARRAN, Farid GHENNAM, Didier LECRENAIS, Claudine KIEFFER, Luc TURNER, Béatrice CROS, Aude BOQUET, Elsa CAUDY, Nicolas LECOT, Thérèse GILBERT, Brigitte ZINS, Jean-Jacques DULONG, Romain VITEAU, Christophe NICOLAU, Nadia LE BOURNOT, Marie-Ange ROUSSEL, Olivier LEGOIS, Eric RINEAU, Marc MACAN, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Tarik EL GACHBOUR a donné pouvoir à Elsa CAUDY, Nessa DAVRAIN a donné pouvoir à Aude BOQUET, Désigane FLORE a donné pouvoir à Séverine HULBACH, Christophe JEDRECY a donné pouvoir à Annie SARRAN, Fabienne LAPINA a donné pouvoir à Marc MACAN conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ABSENTE** : Christelle BARTHELEMY

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Béatrice CROS

Le conseil municipal entend l'exposé du rapporteur, Olivier BOUTON.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Ile-de-France a mis en place un nouveau dispositif en faveur du tourisme culturel.

Dans le cadre de la refonte de la muséographie du rez-de-chaussée du musée du château de Dourdan, il est nécessaire de mettre en place :

- des outils de médiation : film, maquettes, écrans vidéo, frise chronologique, caissons lumineux,
- des outils de communication : site internet, dépliants, frais photographiques,

soit un coût d'un montant de 48 200,00 € HT (quarante-huit mille deux cent euros HT).

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'avis de la Commission « Culture- Communication » du 15 octobre 2018 ;

**Considérant** qu'il est nécessaire de mettre en place des outils de médiation et de communication, afin de renforcer la compréhension du site culturel ;

**Considérant** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget primitif 2018 ;

**Considérant** que la DRAC Ile-de-France a décidé d'attribuer une subvention de 15 000 € HT au musée du château de Dourdan ;

**Considérant** qu'il convient de constituer le formulaire adapté à cet engagement ;

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **de solliciter**, auprès de la DRAC Ile-de-France, l'attribution d'une subvention de 15 000,00 € HT (quinze mille euros HT) pour des outils de médiation et de communication,
- **d'autoriser** Madame la Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce administrative relative à cette demande.

Acte rendu exécutoire :

- Publié le : 13.11.18
- Transmis au représentant de l'Etat

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme

La Maire

Maryvonne BOQUET

